

GROUPE SCOLAIRE MADRAGUE DE MONTREDON OU EN EST-ON ?

Situé Bd de la Verrerie, le groupe scolaire a été construit à l'emplacement de l'ancienne usine de la Verrerie (Ets Verminck) et jouxte la friche industrielle de Legré-Mante.

En 2007, un diagnostic des écoles construites sur les anciens sites industriels a été demandé par les services de l'état. Celui-ci est réalisé seulement au cours de l'été 2015, pour le groupe scolaire Madrague de Montredon. Malgré de nombreuses demandes auprès de la municipalité de Marseille, l'ASLS a dû saisir la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) pour obtenir le rapport et le communiquer aux parents en novembre 2017.

QUE DIT CE RAPPORT ?

- Que l'école, construite au-dessus d'une sablière et d'une carrière qui ont pu être comblées par des déchets de la verrerie ou de Legré-Mante, comporte l'existence de plusieurs sources de pollution :

Pour l'air : une concentration de gaz toxiques sous les bâtiments.

Pour les sols : qu'une zone (autour du logement de fonction) est polluée au-delà des normes admissibles et que sur de nombreux secteurs les enfants sont en contact avec des terres susceptibles d'être polluées.

Pour l'eau : les analyses effectuées sont incomplètes et des traces de polluants doivent être surveillées.

Par précaution contre les risques de remontée de gaz le rapport demande un contrôle régulier de la dalle des bâtiments et rappelle que :
« s'agissant des aspects sanitaires, il revient à l'ARS de décider des mesures d'évaluation de santé publique et de protection des populations concernés qui pourraient éventuellement s'avérer nécessaires ».

Aussi, bien que le diagnostic ne concluait pas, fort heureusement, à un risque de contamination immédiate, des parents soucieux de la santé des enfants se sont mobilisés au nom du principe de précaution pour obtenir des garanties afin d'éviter toute exposition aux polluants.

Cela consiste à réaliser la mise en sécurité complète du site accompagnée d'une surveillance des locaux pour anticiper toute exposition aux polluants.

Malgré la position de la municipalité de Marseille, se limitant au seul changement de la terre d'une jardinière et au contrôle de la dalle, les parents ont eu raison de se mobiliser pour des mesures de protection et de prévention maximales.

Suite à une réunion le 5 février 2018, où tous les parents et l'ASLS n'ont pu assister, les parents ont obtenu les travaux de protection suivants:

- Le recouvrement de toutes les terres des aires de jeux pouvant entrer en contact avec les enfants.
- Des analyses complémentaires de l'eau par la SEM (Société des Eaux de Marseille).

Ce qui reste à obtenir :

- La création d'une ventilation dans la totalité des locaux (votée au budget municipal mais non réalisée à ce jour).
- La surveillance « au long cours » de la qualité de l'air intérieur par des capteurs de contrôle.
- Un suivi sanitaire de la population scolaire à l'initiative de l'ARS (Agence Régionale de Santé) en lien avec la médecine de prévention scolaire.

L'Association Santé Littoral Sud soutient depuis le début ces actions des parents qui sont malheureusement toujours privés d'un système de prévention public et sont contraints à faire des dépenses d'analyses médicales ou à chercher des solutions individuelles (dérogations....).

Certains voudraient faire croire que l'action des parents porterait tort au devenir de l'école.

Bien au contraire !

L'ASLS rappelle que les parents qui se mobilisent pour la prévention, défendent efficacement l'un des deux groupes scolaires du quartier Montredon, en même temps que la santé des enfants.

La santé et la prévention sont des droits légitimes reconnus depuis 2005 par la constitution française (Charte de l'environnement) et la municipalité de Marseille, propriétaire des écoles se doit d'être au côté des parents d'élèves qui réclament l'application du principe de précaution.

Cette question concerne, au-delà des parents, tous les habitants de nos quartiers, en droit de demander aux autorités publiques toutes les garanties techniques et sanitaires lors de la future dépollution de Legré-Mante par son nouveau propriétaire.

Pour contacter l'ASLS

contact@comite-sante-littoral-sud.org

Pour plus d'informations

Sur le site informatique

www.comite-sante-littoral-sud.org